



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 28 août 2025

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 2

Chère consœur,

Dans le contexte de sa préparation pour l'audience à venir, Énergir s'est aperçu qu'en modifiant le texte du Programme d'encouragement à la décarbonation (« PED ») (B-0233) en réponse à la question 5.6 de la demande de renseignements n° 6 de la Régie de l'énergie (B-0240), elle avait omis de conserver la référence au *Règlement concernant le gaz de source renouvelable* quant à l'engagement minimal d'achat de gaz de source renouvelable d'un client à l'article 2.2.1.2.

Énergir dépose ainsi la pièce révisée Énergir-I, Document 1.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb

p.j.